



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 MAI 2024 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, MARQUIS Gérard, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, PAYRE Raphaël, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie.

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, GARCIA Nathalie donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à Jérôme BOYET, GIRARD Jean-Yves donne pouvoir à GRUFFAT Henri, MENUT Brigitte donne pouvoir à MARQUIS Gérard, VERDENET Clotilde donne pouvoir à QUEIREL Elodie.

Excusées : JULLIEN Valérie et NEDIALKOVA Krassi.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Véronique DUPLAN est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 13 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h34).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024

Madame la Maire explique que suite à la remarque d'Henri GRUFFAT transmise par courriel, une modification concernant l'erreur des 5 abstentions à changer par 5 voix contre a été apportée sur la page 7 du procès-verbal.

19h39 arrivée de Jérôme BOYET.

Bruno LARIVE fait remarquer que sur le vote de la délibération n°5 au sujet du temps scolaire, il y a un vote pour en trop car Julien FAVREAU n'était pas encore arrivé.

Elodie QUEIREL fait remarquer que c'est aussi vrai sur le point n° 4 concernant la ZAE.

L'assemblée valide leur intégration et Madame la Maire propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28/03/2024 est voté par 16 voix pour et 4 abstentions.

Henri GRUFFAT demande si les votes sont nominatifs. Réponse à apporter.

19h45 arrivée Julien FAVREAU

2) SIEA Infrastructures de recharge véhicules électriques Fonds de concours

Raphaël PAYRE présente le projet : le SIEA propose une convention pour adhérer au groupement de commande d'achat de borne de recharge de véhicule électrique ; la mairie donne son pouvoir au SIEA pour la gestion de ce groupement de commande. Cela permet aussi d'avoir des conseils sur le sujet de l'achat et de la gestion.

Ensuite le SIEA propose de remplir un formulaire des besoins et de financer avec un reste à charge proche de 0 une borne semi rapide (1700 €/an) (recharge entre 1h et 4h).

Il reste le choix du lieu d'installation et du type de borne.

Henri GRUFFAT demande si le prix concerne que pour la première borne.

Raphaël PAYRE indique que la première est financée par le SIEA et des subventions, la 2^{ème} sera au prix de négociation du groupement de commande.

Patricia PERINELLE demande si la borne intègre le moyen de paiement.

Raphaël PAYRE répond que oui.

Henri GRUFFAT note qu'il semble y avoir une obligation d'installation pour les parkings de plus de 20 places.

Bruno LARIVE ajoute que la commune a tout intérêt à passer par eux pour une réduction des prix.

Gérard MARQUIS indique qu'il peut y avoir peut-être aussi 2 places par borne.

Délibération votée à l'unanimité.

3) SIEA Éclairage public Fonds de concours

Raphaël PAYRE explique qu'il s'agit de la continuité du déploiement fait depuis 2-3 ans avec le changement sur l'affectation du budget de fonctionnement vers le budget investissement. Cela a déjà été appliqué dans le budget 2024 voté au dernier conseil (environ 85 000€ pour 117 points lumineux).

Délibération votée à l'unanimité.

4) Convention de mise à disposition des infirmeries et cabinets médicaux dans le cadre des centres médico-scolaires des écoles du 1^{er} degré

Elodie QUEIREL présente la délibération au sujet de l'infirmière scolaire du secteur avec le renouvellement de la convention avec le collège Anne FRANK pour la réalisation des visites médicales des enfants du primaire. Il est prévu un tarif de 1,5 € / enfants et une reconduction tous les 3 ans.

Bruno LARIVE se demande pourquoi on l'indique aussi dans le vote des subventions, sûrement injustement. Il est noté de l'enlever pour le prochain budget.

Délibération votée à l'unanimité.

5) Décision Modificative n° 1

Madame la Maire fait lecture de la DM n°1 sur demande de la trésorerie publique. Il s'agit d'une écriture comptable pour 252 €.

Délibération votée à l'unanimité.

6) Subvention théâtre Allégro spectacle hors les murs

Madame la Maire rappelle le contexte de la délibération avec le contrat de ville de la CCMP. C'est pour l'organisation d'un spectacle « hors les murs » à la Gacelière. La mairie a déjà reçu la subvention de 800 € de la CAF. La CCMP (2500€, dont une partie du département). On versera en tout 1500 €.

Bruno LARIVE note que l'année dernière la mairie a donné pour le spectacle qui a eu lieu à Saint-Maurice-de-Beynost 500€ au titre que c'était ouvert à tous dont notamment aux élèves du collège. Il est étonné qu'il n'y ait pas de participation des autres communes comme la mairie l'a fait l'année dernière.

Le spectacle sera à 19h30. Avec un goûter avant à 17h pour les habitants de Dynacité.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Prise en charge frais engagés par les élus

Madame la Maire explique que c'est une mise à jour d'une délibération de 2003. Au conseil municipal précédent, nous avons voté la mise à jour pour les agents. Cela comprend le remboursement lié à des mandats spéciaux avec l'ajout des frais d'hôtel et de restauration en accord avec la réglementation.

Délibération votée à l'unanimité.

8) Animation convention de collaborateur occasionnel du service public

Madame la Maire explique que l'objectif est de cadrer le bénévolat (assurance / devoir de réserve des bénévoles...) pour toutes les animations organisées par la mairie.

Bruno LARIVE demande s'il faut inclure aussi les membres de la commission externe.

Madame la Maire répond qu'il faut que les missions soient définies et ponctuelles et liés à un évènement d'animation.

Délibération votée à l'unanimité.

9) Questions diverses


- 1- **Travaux de confortement** de la phase 2 en cours.
- 2- **Canal de Miribel – état des berges** : réunion avec la secrétaire de la préfète pour éclaircir les rôles avec tous les acteurs sauf EDF et SNCF. Prochaine réunion le 3 juin 2024 pour les élus.
- 3- **Invitation à la conférence de Arthur Keller** le 12 juin 2024 à l'Allegro.

Prochain Conseil municipal le 06/06/2024.

Séance levée à 20h55.

Fait à NEYRON le 17/05/2024

La secrétaire, Véronique DUPLAN



La Maire, Christine FRANÇOIS

